

## Revue ESG 2024 du portefeuille de la FCT (Fondation Collective Trianon)

Évaluation de la qualité durable, basée sur les critères ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - ainsi que les mesures d'impact.

Analyse détaillée des positions détenues au 31.12.2024 dans le portefeuille de la Fondation Collective Trianon (ci-après FCT), vérification de leur conformité avec les principes de gestion ESG et évaluation de la performance durable comparée à l'année précédente et aux indices de référence.

Date : Juillet 2025

Auteur : Yolande Poulou, [yolande.poulou@conser.ch](mailto:yolande.poulou@conser.ch)

Contacts : Angela de Wolff, [angela.dewolff@conser.ch](mailto:angela.dewolff@conser.ch)  
Jean Laville, [jean.laville@conser.ch](mailto:jean.laville@conser.ch)

## Table des matières

<b>Résumé de l'analyse .....</b>	<b>3</b>
Objectif du rapport.....	3
Conclusion de l'analyse.....	3
Eléments de l'analyse .....	3
<b>Processus et étendue de l'analyse .....</b>	<b>5</b>
Distinction du type d'investissement .....	5
Couverture globale des classes d'actifs .....	5
<b>Eléments de l'analyse .....</b>	<b>6</b>
Intégration ESG .....	6
Investissements à impact .....	8
Exclusions sectorielles et normatives .....	10
Energies fossiles.....	12
Politique climatique spécifique .....	15
<b>Indicateurs selon recommandation de l'ASIP .....</b>	<b>17</b>
Engagement et exercice des droits de votes .....	17
Actions et Obligations.....	18
<b>Pistes d'amélioration .....</b>	<b>19</b>
Intégration ESG .....	19
Exclusions sectorielles et normatives .....	19
Exclusions thématiques liées au climat .....	19
<b>Annexe.....</b>	<b>20</b>
Approches d'investissements durables de la FCT .....	20
<b>Disclaimer .....</b>	<b>22</b>

## Résumé de l'analyse

### Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de la FCT (Fondation Collective Trianon) (ci-après FCT) sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 460'000 positions présentes dans le portefeuille de la FCT avec une couverture ESG de 73.7%. La couverture sur les actions et obligations est excellente à plus de 97%. La partie non couverte est composée essentiellement de fonds immobiliers et alternatifs.

L'analyse a été effectuée sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que de l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. La même méthodologie a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données ESG utilisées et publiées par les différents gestionnaires de fonds, ce qui garantit des résultats uniformes et comparables.

La méthodologie appliquée pour analyser l'exposition aux enjeux de durabilité du portefeuille repose sur l'ESG Consensus<sup>®</sup>, un outil propriétaire de Conser qui offre une évaluation de la durabilité des émetteurs (sociétés et gouvernements) basée sur l'intelligence collective de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Grâce à cette méta-analyse la méthodologie permet d'atteindre un haut degré de confiance dans la qualité ESG d'une position détenue par la FCT et dans l'évaluation globale des enjeux du développement durable de son portefeuille.

Le rapport suit la structure recommandée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyances (ASIP) en montrant l'évolution des expositions actuelles aux enjeux du développement durable et en les mesurant par rapport à un indice de référence.

Dans un souci de cohérence méthodologique et afin d'assurer une analyse ESG pertinente et homogène, la FCT regroupe l'ensemble des stratégies de placement sélectionnées et personnalisées s'appuyant sur les véhicules proposés par la Fondation sous une catégorie commune désignée comme « Fonds de la plateforme ». Les autres stratégies de placement sont regroupées sous la dénomination « Sur Mesure ».

### Conclusion de l'analyse

#### Portefeuille en ligne avec les indices standards et conforme à sa charte

Le portefeuille global de la FCT est en ligne avec les indices standards. Le portefeuille « Fonds de la plateforme » respecte les exigences de base de sa Charte<sup>1</sup> d'investissement responsable et dispose d'opportunités de renforcement ESG.

### Eléments de l'analyse

#### Qualité ESG stable, recul des émissions CO<sub>2</sub>

La qualité ESG du portefeuille (score B) est alignée sur l'indice de référence. Elle est restée stable entre fin 2023 et fin 2024, et peut être qualifiée de bonne, sur une échelle allant de D à A+, alignée sur l'indice de référence qui affiche également un score de B.

<sup>1</sup> Principes de la Charte FCT détaillés en annexe

L'exposition aux thématiques d'investissement à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) progresse légèrement à 4.41% mais reste légèrement inférieure à l'indice de référence (4.63%).

L'exposition aux secteurs sensibles reste stable à 1.76% par rapport à 2023 et légèrement inférieure à l'indice de référence. L'exposition aux Controverses ESG s'améliore légèrement (1.18%, -0.08 point) et demeure inférieure à l'indice de référence (1.54%). L'exposition aux énergies fossiles affiche une légère baisse (3.27%, -0.10 point).

Au niveau de la stratégie climatique, l'évolution est plus nette avec une intensité et des émissions carbone qui reculent respectivement de 8.3% et 10.2%, surperformant l'indice de référence sur ces deux indicateurs clés.

## Processus et étendue de l'analyse

En collectant les positions sous-jacentes de tous les fonds dont les données sont disponibles et des lignes directes, la méthode du ESG Consensus® permet d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille d'investissement avec une approche neutre et cohérente, reflétant réellement la diversité des points de vue du marché.

Au total près de 460'000 positions ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de 73.7%. Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs et des fonds immobiliers. La couverture des actions et obligations est excellente à respectivement 98.9% et 97.8%.

### Distinction du type d'investissement

Dans un souci de cohérence méthodologique et afin d'assurer une analyse ESG pertinente et homogène, la FCT regroupe l'ensemble des stratégies de placement sélectionnées et personnalisées s'appuyant sur les véhicules proposés par la Fondation sous une catégorie commune désignée comme « Fonds de la plateforme ». Cette classification permet de traiter collectivement ces stratégies qui, bien que personnalisées par le Conseil de Fondation et les entreprises affiliées, partagent des caractéristiques communes en matière d'architecture d'investissement, de processus de sélection des fonds et de lignes directrices ESG. Elle facilite ainsi une analyse consolidée, tout en conservant un niveau de granularité suffisant pour suivre l'atteinte des objectifs ESG.

Nous ferons ci-après la distinction entre le portefeuille « Fonds de la plateforme » et le portefeuille « Sur mesure », reflétant les convictions des différentes commissions de gestion.

### Couverture globale des classes d'actifs

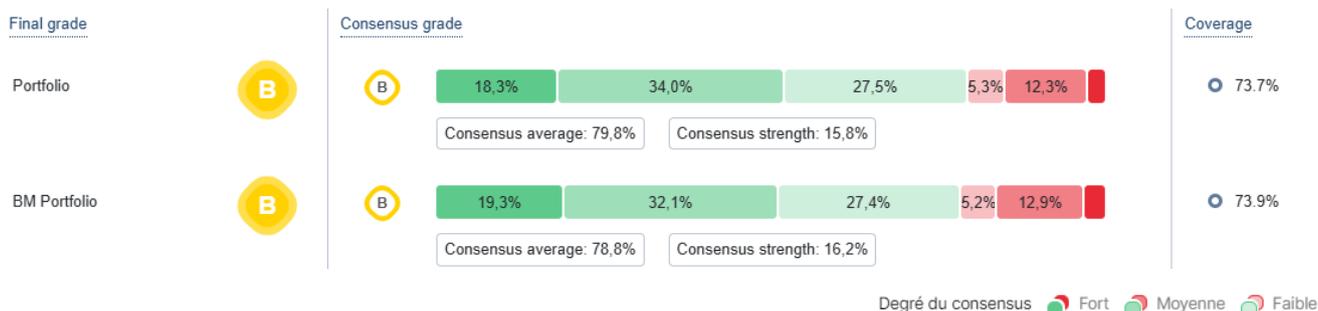
Classes d'actifs	Poids	Positions	Couverture ESG
Liquidités	1.38%	1 180	99.5%
Obligations	36.83%	251 943	97.8%
Actions	31.63%	122 911	98.9%
Immobilier	21.91%	4 073	4.8%
Infrastructures	2.17%	267	7.3%
Alternatifs	4.73%	10 312	45.0%
Autres	1.34%	72 236	83.7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>462 922</b>	<b>73.7%</b>

## Eléments de l'analyse

### Intégration ESG

Qualité ESG	<b>B</b>	Portef. 2023	Tendance vs 2023	Portef. 2024	Comparaison aux indices	Indice 2024
Portefeuille agrégé		B	=	B	> ou = Indice ✓	B
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	45.7%	B+	=	B+	> ou = Indice ✓	B
Sur mesure	54.3%	B	=	B	> ou = Indice ✓	B
Obligations	36.8%	B+	=	B+	> ou = Indice ✓	B+
Fonds de la plateforme	17.3%	A	∨	B+	> ou = Indice ✓	B+
Sur mesure	19.6%	B+	=	B+	> ou = Indice ✓	B+
Actions	31.6%	B	=	B	> ou = Indice ✓	B-
Fonds de la plateforme	13.9%	B	=	B	> ou = Indice ✓	B-
Sur mesure	17.8%	B	=	B	> ou = Indice ✓	B-

### Composition des ESG Consensus® du portefeuille agrégé et de l'indice de référence



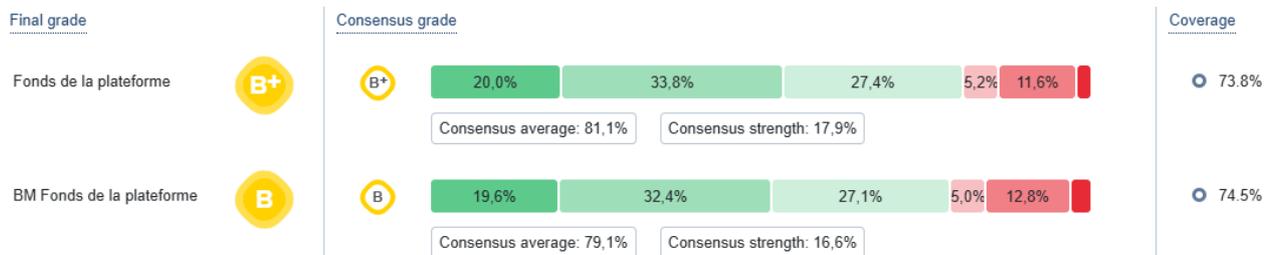
### Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille s'établit à **B sur une échelle allant de D à A+, alignée sur l'indice de référence qui affiche également une notation B.**

Le portefeuille se distingue par sa sélectivité, avec 79.8% des positions bénéficiant d'un ESG Consensus® positif, dépassant légèrement l'indice de référence (78.8%). Cette quasi-équivalence des qualités ESG entre le portefeuille et l'indice résulte de la sélection de fonds actifs et indiciels standards et de quelques fonds ESG semi-passifs qui, compte tenu de leurs poids relativement faibles (13%) ne peuvent monter de manière très significative la qualité ESG du portefeuille.

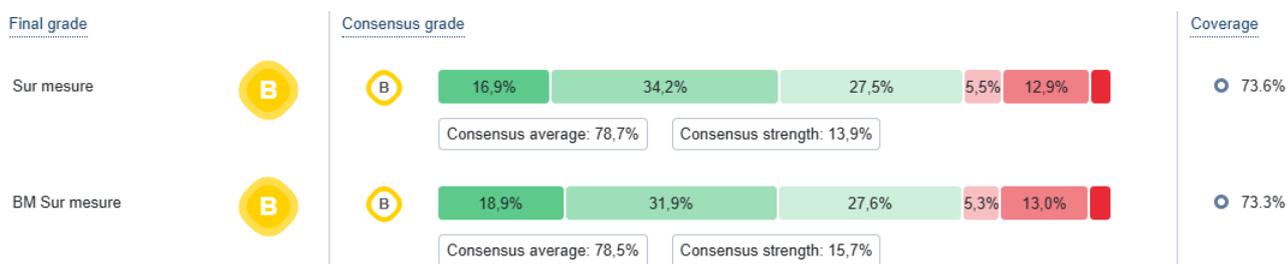
Le portefeuille se situe juste en deçà du seuil requis pour une notation supérieure. Avec un score de 79.8% - soit 0.2 point sous la barre des 80% - et une force d'ESG Consensus® de 15.8%, les critères pour attendre la notation B+ ne sont pas réunis.

### Composition des ESG Consensus® du portefeuille « Fonds de la plateforme » et de l'indice de référence



Le portefeuille « Fonds de la plateforme » obtient une notation ESG B+, dépassant son indice de référence noté B. Avec 81.1% d'ESG Consensus® positif contre 79.1% pour l'indice, cette amélioration de 2 points permet au portefeuille de franchir le seuil des 80% et d'atteindre la notation supérieure. Cette solution est plus exposée aux fonds ESG (21%)

### Composition des ESG Consensus® du portefeuille « Sur mesure » et de l'indice de référence

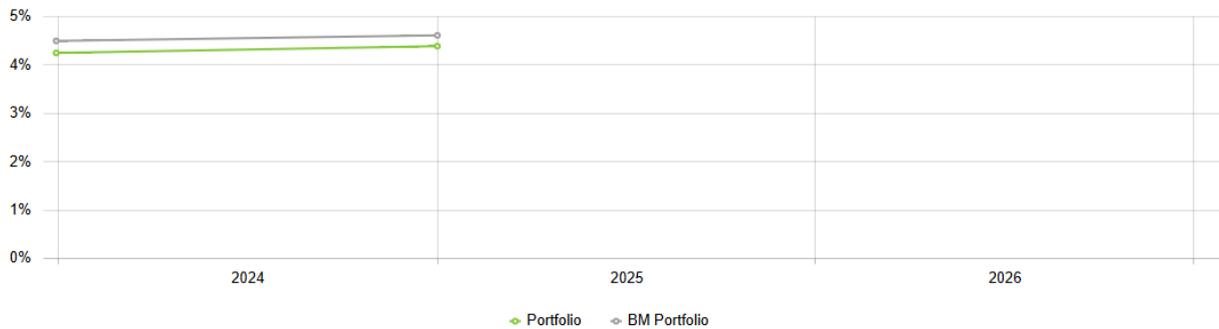


Le portefeuille « Sur mesure » obtient une notation ESG B avec 78.7% d'ESG Consensus® positif, en ligne avec son indice de référence. Cette solution est moins exposée aux fonds ESG (7.3%)

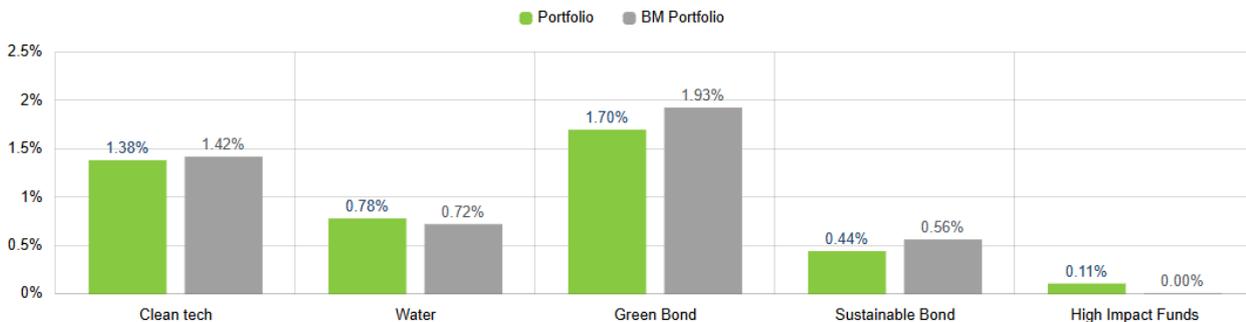
## Investissements à impact

Impacts positifs		Portef. 2023	Tendance vs 2023	Portef. 2024	Comparaison aux indices	Indice 2024
Portefeuille agrégé		4.3%	=	4.4%	> ou = Indice ±	4.6%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	45.7%	3.3%	↗	4.0%	> ou = Indice ±	4.6%
Sur mesure	54.3%	4.5%	↗	4.8%	> ou = Indice ✓	4.7%
Obligations	36.8%	6.0%	↗	6.9%	> ou = Indice ±	7.1%
Fonds de la plateforme	17.3%	6.0%	=	6.1%	> ou = Indice ±	6.9%
Sur mesure	19.6%	5.9%	↗	7.6%	> ou = Indice ✓	7.2%
Actions	31.6%	6.0%	↘	5.2%	> ou = Indice ✓	5.1%
Fonds de la plateforme	13.9%	4.9%	↗	5.2%	> ou = Indice ✓	5.1%
Sur mesure	17.8%	6.4%	↘	5.2%	> ou = Indice ✓	5.2%

### Exposition du portefeuille aux thématiques positives



### Exposition par thème du portefeuille aux thématiques positives



### Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

L'exposition du portefeuille aux thématiques d'investissement à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) progresse légèrement, passant de 4.25% à 4.41%. Malgré cette amélioration de 0.16 point, le portefeuille reste en léger retrait par rapport à son indice de référence (4.63%), affichant un écart de 0.22 point.

**Fonds de la plateforme** : L'exposition a progressé de 0.7% entre 2024 et 2025 mais demeure légèrement inférieure à celle de l'indice de référence, principalement en raison d'une sous-exposition aux obligations durables et vertes (-0.6 point sur ce segment).

**Portefeuille Sur mesure** : L'exposition aux thématiques à impact positif s'améliore de 0.3% et dépasse son indice de référence de 0.1 point.

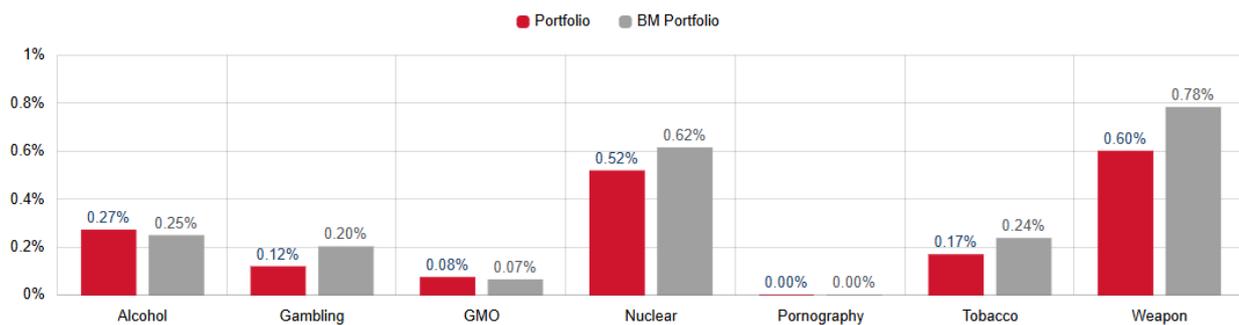
## Exclusions sectorielles et normatives

Exclusions	Secteurs sensibles			Controverses ESG			
	Portef. 2024	Indice 2024	Comp. Indice	Portef. 2024	Indice 2024	Comp. Indice	
Portefeuille agrégé	1.8%	2.2%	✓	1.2%	1.5%	✓	
Poids dans le portefeuille :							
Fonds de la plateforme	45.7%	1.6%	2.1%	✓	1.1%	1.5%	✓
Sur mesure	54.3%	2.0%	2.2%	✓	1.3%	1.6%	✓
Obligations	36.8%	1.8%	2.0%	✓	1.3%	1.8%	✓
Fonds de la plateforme	17.3%	1.5%	1.9%	✓	1.0%	1.6%	✓
Sur mesure	19.6%	2.0%	2.1%	✓	1.5%	1.9%	✓
Actions	31.6%	3.3%	3.8%	✓	2.2%	2.5%	✓
Fonds de la plateforme	13.9%	2.9%	3.9%	✓	2.2%	2.6%	✓
Sur mesure	17.8%	3.5%	3.8%	✓	2.1%	2.4%	✓

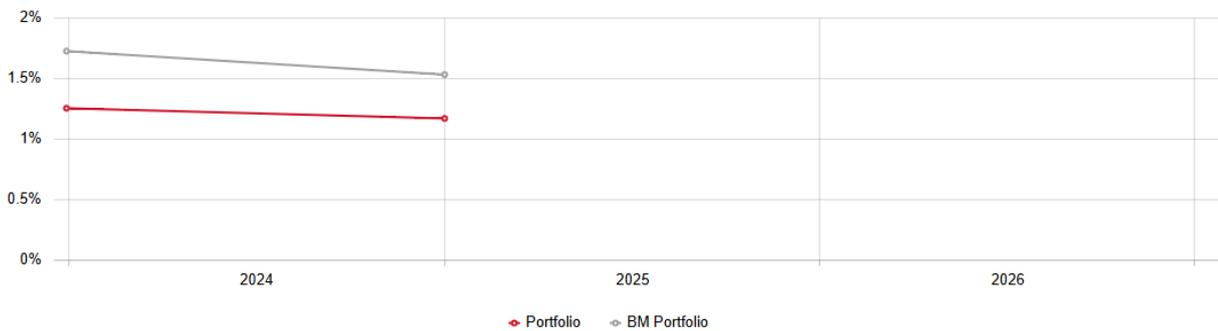
### Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



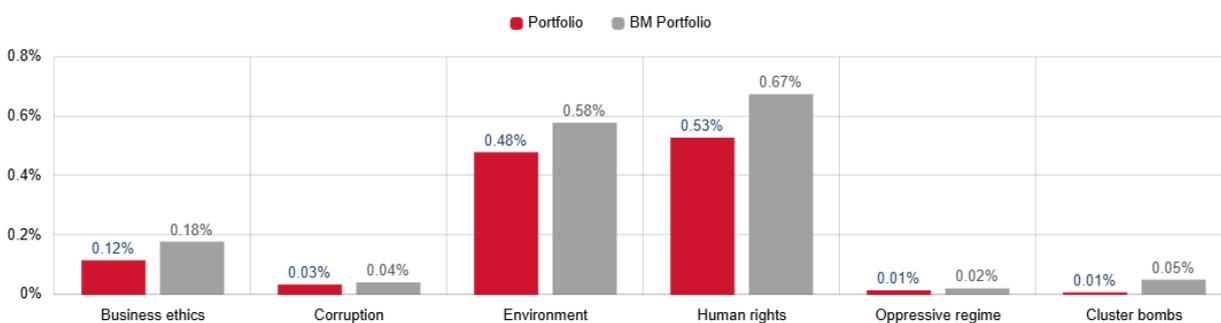
### Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



### Exposition du portefeuille aux exclusions normatives



### Exposition du portefeuille aux exclusions normatives



### Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

L'exposition du portefeuille aux secteurs sensibles demeure quasi stable par rapport à 2023 (-0.02 point) et reste inférieure de 0.4% à celle de son indice de référence. Cette sous-exposition s'observe de manière homogène tant sur les Actions que sur les Obligations, et concerne aussi bien les « Fonds de la plateforme » que le portefeuille « Sur mesure ».

Seuls les secteurs de l'alcool et spiritueux ainsi que des OGM affichent une exposition légèrement supérieure à l'indice (+0.02 point pour l'alcool et +0.01 point pour les OGM). Il convient de noter que 60% de l'exposition aux secteurs sensibles provient du portefeuille « Sur mesure », qui représente 54.3% du poids total du portefeuille.

Dans les « Fonds de la plateforme », l'exposition aux secteurs sensibles est systématiquement inférieure à celle de l'indice sur chaque secteur. Cette analyse révèle que les gestionnaires appliquent des filtres éthiques sans exclusion stricte sur l'ensemble des secteurs.

L'exposition aux Controverses ESG du portefeuille s'améliore légèrement, passant de 1.26% à 1.18%, et demeure inférieure à son indice de référence (1.54%). Cette sous-exposition de 0.36 point s'observe de manière homogène tant sur les Actions que sur les Obligations, et concerne aussi bien les « Fonds de la plateforme » que le portefeuille « Sur mesure ».

Toutefois, **58% de l'exposition aux controverses provient du portefeuille « Sur mesure »**, qui ne représente que 54.3% du portefeuille total, révélant une concentration relative des risques de controverses.

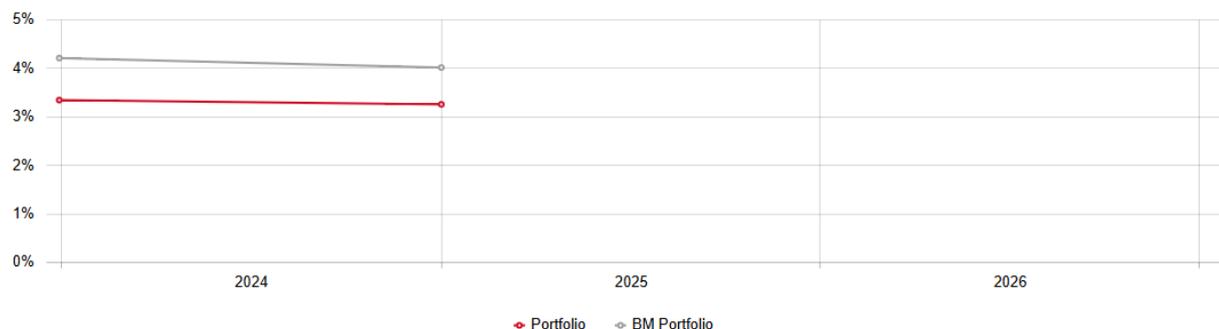
Là aussi, des filtres éthiques sont appliqués sans toutefois recourir à des exclusions strictes.

## Energies fossiles

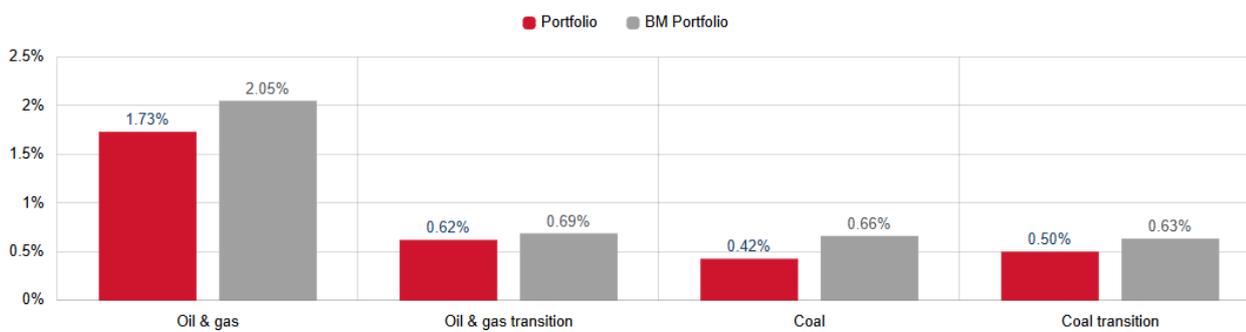
Charbon		Total 2023	Tendance vs 2023	Total 2024	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		1.1%	=	0.9%	<Indice ✓	1.3%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	45.7%	0.8%	=	0.8%	<Indice ✓	1.3%
Sur mesure	54.3%	1.1%	=	1.0%	<Indice ✓	1.3%
Obligations	36.8%	1.2%	=	1.1%	<Indice ✓	1.5%
Fonds de la plateforme	17.3%	0.6%	⬆️	0.9%	<Indice ✓	1.4%
Sur mesure	19.6%	1.3%	=	1.2%	<Indice ✓	1.6%
Actions	31.6%	1.9%	✓	1.6%	<Indice ✓	2.0%
Fonds de la plateforme	13.9%	1.9%	✓	1.5%	<Indice ✓	2.1%
Sur mesure	17.8%	1.9%	✓	1.7%	<Indice ✓	2.0%

Pétrole et Gaz		Total 2023	Tendance vs 2023	Total 2024	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		2.3%	=	2.4%	<indice ✓	2.7%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Fonds de la plateforme	45.7%	1.9%	⬆️	2.2%	<indice ✓	2.7%
Sur mesure	54.3%	2.5%	=	2.5%	<indice ✓	2.8%
Obligations	36.8%	2.6%	=	2.7%	<indice ✓	3.3%
Fonds de la plateforme	17.3%	1.8%	⬆️	2.4%	<indice ✓	3.1%
Sur mesure	19.6%	2.8%	=	3.0%	<indice ✓	3.5%
Actions	31.6%	4.0%	=	3.9%	<indice ✓	4.0%
Fonds de la plateforme	13.9%	4.4%	✓	3.9%	<indice ✓	4.0%
Sur mesure	17.8%	3.9%	=	3.9%	<indice ±	3.9%

### Evolution de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles



### Evolution de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles



### Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

L'exposition au charbon s'établit à 0.92% du portefeuille, en baisse de 0.13 point par rapport à 2023, et demeure inférieure à l'indice de référence (1.29%). Cette diminution s'observe sur tous les segments, à l'exception du segment Obligataire des « Fonds de la plateforme » où la hausse concerne principalement les entreprises exposées au charbon dépourvues de stratégie de transition crédible.

On distingue les entreprises avec un plan de transition dans les expositions aux énergies fossiles si :

- Elles sont engagées dans l'initiative Science Base Target (SBTi), sur un des plans de décarbonation de 1.5°C, moins de 2°C, 2°C à court terme.
- Et/ou les évaluations de l'initiative Transition Pathway (TPI) confirment des plans de réduction de 1.5°C, moins de 2°C ou 2°C cohérents à court, moyen et long terme.

L'exposition aux secteurs du pétrole et du gaz atteint 2.35%, en légère progression (+0.03%) mais demeure inférieure à l'indice de référence (2.74%). À l'instar du charbon, l'exposition diminue sur l'ensemble des segments, à l'exception du segment Obligataire des « Fonds de la plateforme » qui enregistre une hausse de 0.60 point.

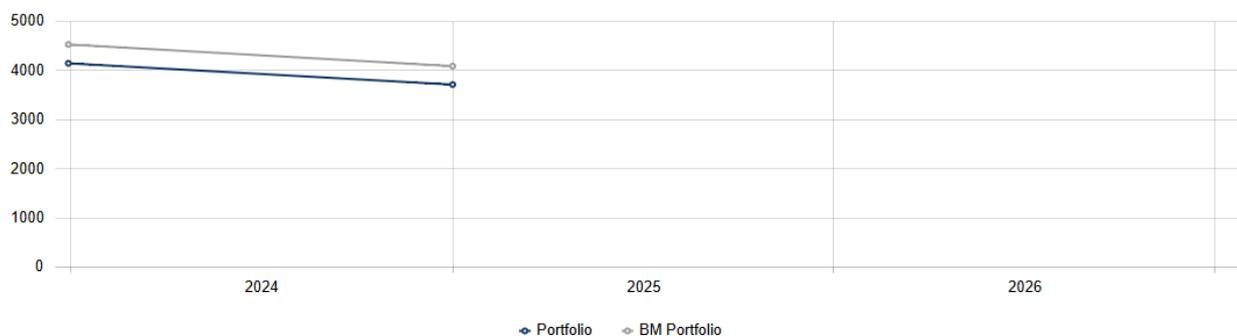
L'augmentation de l'exposition aux énergies fossiles au sein de ce segment résulte principalement d'un effet d'allocation plutôt que d'une sélection défavorable des titres. L'allocation à la classe d'actif Obligations CHF, dont l'exposition aux énergies fossiles avoisine 1%, a été considérablement réduite au sein du segment obligataire (passant de 77.5% à 52.6%). Cette réduction s'est effectuée au profit d'une nouvelle allocation au segment Monnaies Etrangères Couvert (31.4% du portefeuille obligataire avec 2.32% d'exposition aux énergies fossiles) et surtout aux Obligations Investment Grade Couvert, dont le poids a été multiplié par trois (passant de 3.4% à 10.2%).

Bien que l'exposition aux énergies fossiles au sein du fonds Obligations Investment Grade Couvert ait reculé de 4.54% pour s'établir à 16.54%, son poids accru dans l'allocation explique mécaniquement la hausse globale d'exposition du segment. L'exposition a très légèrement progressé dans le fonds Obligations émergentes HC Couvert (8.57%, +0.14%).

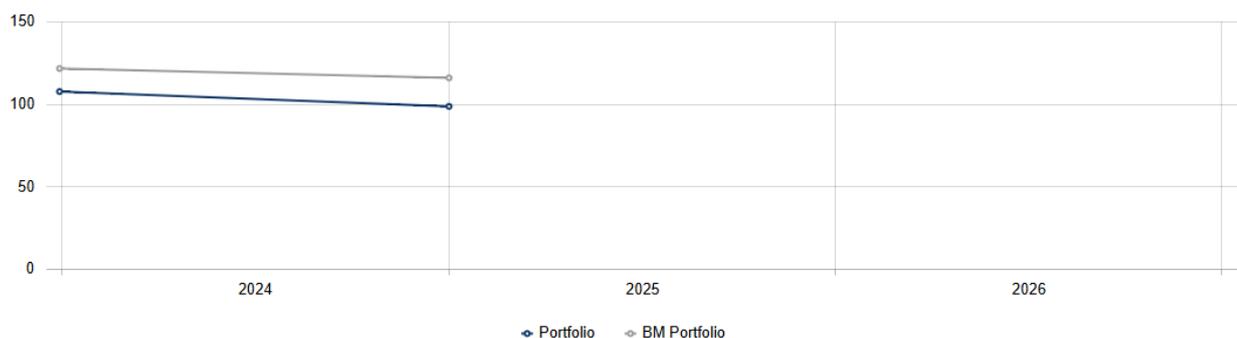
### Politique climatique spécifique

Emissions carbone (scope 1+2)	Couver- ture	Emissions kt 2023	Tendance vs 2023	Emissions kt 2024	Intensité 2023	Tendance vs 2023	Intensité 2024	
Portefeuille agrégé	54%	4 142	✓	3 718	107.8	✓	98.9	
Indice	58%	4 543		4 103	122.1		116.5	
<i>Poids dans le portefeuille :</i>								
Fonds de la plateforme	45.7%	52%	3 642	=	3 522	85.2	^	94.4
Sur mesure	54.3%	55%	4 281	✓	3 875	114.0	✓	102.6
Obligations	36.8%	55%	3 422	✓	2 687	93.1	✓	76.2
Fonds de la plateforme	17.3%	52%	2 033	^	2 326	55.1	^	70.8
Sur mesure	19.6%	58%	3 804	✓	2 974	103.6	✓	80.6
Actions	31.6%	98%	4 750	=	4 566	118.6	=	113.5
Fonds de la plateforme	13.9%	99%	4 864	✓	4 499	101.6	^	111.0
Sur mesure	17.8%	97%	4 720	=	4 619	123.1	✓	115.5

### Exposition du portefeuille aux émissions de CO<sub>2</sub> (kt CO<sub>2</sub> scope 1 et 2)



### Exposition du portefeuille à l'intensité CO<sub>2</sub> (t CO<sub>2</sub> scope 1 et 2 / millions \$ revenus)



## Analyse du portefeuille sur la politique climatique spécifique

La Fondation n'a pas formellement adhéré à un engagement Net Zéro soumis à un contrôle externe, mais vise l'amélioration de son bilan carbone par la réduction progressive des émissions de CO<sub>2</sub>. Les mesures implémentées (réduction de l'exposition aux énergies fossiles, intégration ESG, investissement à impact et engagement actionnarial) permettent au portefeuille d'afficher une empreinte et une intensité carbone inférieures à son indice de référence.

Les émissions du portefeuille (scopes 1 et 2) ont diminué de 10.2% par rapport à 2023, une baisse alignée sur celle de l'indice de référence, et restent inférieures de 9.4% à celles de ce dernier. Le portefeuille affiche un taux de couverture de 54% contre 58% pour l'indice.

L'intensité carbone s'améliore significativement avec une baisse de 8.3%, surperformant l'indice de référence tant en valeur absolue (98.9 contre 116.5 tonnes de CO<sub>2</sub>e par million \$ de revenus) qu'en évolution (-4.6% pour l'indice).

Holcim, qui représente 0.34% du portefeuille agrégé, concentre à elle seule 13% des émissions et 17% de l'intensité CO<sub>2</sub> du portefeuille. La société dispose d'un plan de transition vérifié par SBTi visant à limiter le réchauffement à 1.5°C. Ses émissions ont déjà diminué depuis la mise en place de ses objectifs de réduction une tendance qui devrait se poursuivre et impacter positivement l'empreinte carbone du portefeuille.

Les performances des deux sous-portefeuilles sont contrastées. Le portefeuille « Sur mesure » affiche une baisse des émissions absolues et de l'intensité tandis que le portefeuille « Fonds de la plateforme » présente des émissions quasi stables (-3%) mais une intensité carbone en hausse de 10.8%. Cette sous-performance est particulièrement marquée sur le segment Obligataire qui enregistre une hausse des émissions (+14.4%) et de l'intensité (+28.4%). Les principaux contributeurs à l'intensité carbone de ce segment incluent Holcim et les entreprises des secteurs du charbon, pétrole et gaz (Power Asset Holdings, Duke Energy, Southern Co et Saudi Electricity).

## Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

### Engagement et exercice des droits de votes

#### Analyse de l'engagement actionnarial

La FCT s'appuie sur les recommandations de vote de la fondation Ethos ainsi que sur son programme d'engagement afin d'infléchir la politique climatique et le non-respect des normes internationales (droits humains, corruption, droits du travail, etc..) des entreprises cotées en Suisse détenues en direct.

Pendant la période sous revue un dialogue avec 150 sociétés suisses a été effectué à travers l'Engagement pool de Ethos Services SA. Plus de 600 actions d'engagement ont été menées en 2024. De plus la FCT participe à travers la société Ethos à plusieurs initiatives, dont Climate Action 100+.

[Rapports annuels d'Ethos présentant les démarches d'engagement entreprises](#)

La FCT en tant qu'actionnaire responsable exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient. Elle s'appuie pour cela sur les recommandations de vote de la fondation Ethos.

[Rapport annuel d'Ethos présentant les recommandations de votes pour les sociétés suisses](#)

## Actions et Obligations

### Actions

Indice : BM Actions  
% Portefeuille : 32%

Indicateurs		2023	2024	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone (Scope 1+2)	Port.	118.6	113.5	98%	t CO <sub>2</sub> / million \$ revenu	S&P Global
	Ind.	126.7	127.8	99%		
Empreinte carbone (Scope 1+2)	Port.	64.3	44.0	97%	t CO <sub>2</sub> / million \$ capital investi	S&P Global / Refinitiv
	Ind.	68.3	49.5	98%		
Exposition charbon	Port.	1.9%	1.6%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	2.2%	2.0%	100%		
Exposition autres fossiles	Port.	4.0%	3.9%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	4.3%	4.0%	100%		
Engagement zéro émissions	Port.	46.4%	48.9%	99%	% classe d'actifs	Conser / SBTI
	Ind.	46.4%	48.0%	100%		

### Obligations

Indice : BM Obligations  
% Portefeuille : 37%

Indicateurs		2023	2024	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone (Scope 1+2)	Port.	93.1	76.2	55%	t CO <sub>2</sub> / million \$ revenu	S&P Global
	Ind.	115.8	99.6	60%		
Empreinte carbone (Scope 1+2)	Port.	98.6	42.3	35%	t CO <sub>2</sub> / million \$ capital investi	S&P Global / Refinitiv
	Ind.	113.1	58.2	37%		
Exposition charbon	Port.	1.2%	1.1%	98%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.6%	1.5%	98%		
Exposition autres fossiles	Port.	2.6%	2.7%	98%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	3.3%	3.3%	98%		
Engagement zéro émissions	Port.	12.3%	14.4%	98%	% classe d'actifs	Conser / SBTI
	Ind.	12.0%	13.8%	98%		

### Commentaires

La classe d'actifs « Obligations » regroupe les instruments émis par les entreprises, y compris les convertibles, ainsi que les instruments émis par les gouvernements. Cela permet de la comparer à l'indice de référence qui inclut tous ces types d'instruments.

## Pistes d'amélioration

### Intégration ESG

Bien que l'évaluation ESG globale soit satisfaisante, elle ne se distingue pas de celle de son indice de référence. On note cependant que la part de fonds ESG est plus importante dans la partie « Fonds de la plateforme » à 21% que sur la partie « Sur Mesure » qui n'atteint que 7%, ce qui se traduit par une meilleure note de B+ (contre B pour la partie « Sur Mesure » et l'indice de référence).

Afin de renforcer la conformité avec la charte, une amélioration continue de la qualité ESG reste donc pertinente, notamment au sein des actions étrangères, qui présentent le plus grand potentiel.

### Exclusions sectorielles et normatives

La définition formelle d'une liste d'exclusions sectorielles et thématiques par la Fondation, accompagnée d'un dialogue structuré avec les gestionnaires sur l'implémentation de filtres ESG, permettrait de réduire l'exposition aux controverses et d'améliorer la qualité ESG globale du portefeuille.

Les controverses ESG, basées sur les principes du UN Global compact et les conventions internationales, sont de plus en plus suivies par les investisseurs institutionnels et par les directives en vigueur, par exemple avec la considération « do not harm » de la taxonomie européenne.

Une formalisation des exclusions souhaitées par la Fondation et un dialogue avec les gestionnaires sur l'application de filtres à l'univers d'investissement constituent les pratiques les plus largement utilisées par les grands investisseurs responsables pour mettre en œuvre une politique stricte d'exclusions.

### Exclusions thématiques liées au climat

L'application rigoureuse de la stratégie de réduction de l'exposition aux énergies fossiles, tout en préservant une ouverture aux entreprises engagées dans une transition énergétique crédible, limiterait les risques de transition et accélérerait la décarbonation du portefeuille.

La mise en place d'une politique climatique formalisée, dotée d'objectifs quantitatifs contraignants à court et moyen terme, structurerait les décisions d'investissement et optimiserait le pilotage de la trajectoire de décarbonation.

## Annexe

### Approches d'investissements durables de la FCT

#### Préambule

Convaincu par la valeur ajoutée du modèle d'architecture ouverte, le Conseil de fondation de la FCT est également conscient de la responsabilité fiduciaire qu'il assume envers ses assurés. Il souhaite mettre en place un cadre permettant aux entreprises affiliées d'assurer la pérennité de leur Caisse de prévoyance.

Le Conseil de fondation est également convaincu que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements peut positivement influencer le profil rendement-risque, tout en impactant favorablement l'environnement et la société.

Dans ce cadre, le Conseil de fondation établit les lignes directrices de sa politique ESG :

1. **Développer** une offre de placements ESG sélectionnés selon une approche best-in-class répondant aux besoins et attentes des entreprises affiliées et de leurs assuré(e)s ;
2. **Inform**er de manière transparente les entreprises affiliées et les assuré(e)s des options ESG à leur disposition afin de faciliter la prise en compte de ces dimensions lors de la définition de leur stratégie de placement ;
3. **S'engager** en tant qu'investisseur actif et promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

#### Développer

##### Stratégies de placement sélectionnées

Le Conseil de fondation est conscient que les entreprises affiliées ne recherchent pas forcément à établir leur propre profil de placement et stratégie. C'est pourquoi il met à disposition des stratégies clés en main en ligne avec ses convictions, notamment en matière de placement ESG.

Ces stratégies adoptent une approche durable selon les deux objectifs suivants :

- **Optimisation de la qualité ESG des placements**, visant à dépasser l'indice de référence
- **Politique climatique** visant une réduction progressive des émissions négatives, avec l'objectif de faire mieux que l'indice en termes de CO<sub>2</sub> et d'exposition aux énergies fossiles (tolérance pour les entreprises en transition)

Cette approche est implémentée progressivement et uniquement si le Conseil de fondation est convaincu que son implémentation offre un ratio rendement/risque attractif par rapport aux placements conventionnels (non ESG).

Un rapport ESG annuel est établi pour chaque stratégie sélectionnée afin de vérifier que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints, en accord avec les recommandations de l'ASIP.

##### Stratégies de placement personnalisées

La FCT a mis en place une « plateforme de fonds » offrant aux entreprises affiliées un accès privilégié à une palette de véhicules de placement soigneusement choisis, avec des frais attractifs grâce aux économies d'échelle.

Ces fonds, analysés et recommandés par le Comité de placement et approuvés par le Conseil de fondation, couvrent diverses classes d'actifs et suivent différents styles de gestion. Les entreprises affiliées peuvent ainsi personnaliser leur allocation d'actifs en sélectionnant sur la plateforme les fonds répondant le mieux à leurs attentes, y compris en matière d'ESG.

Pour les principales classes d'actifs, la FCT s'engage à proposer des véhicules de placement permettant :

Une **optimisation de la qualité ESG des placements**, par rapport à l'indice de référence

Un **investissement dans des véhicules de placement** avec une politique climatique réduisant progressivement les émissions négatives, à dépasser l'indice en termes de CO<sub>2</sub> et d'exposition aux énergies fossiles (tolérance pour les entreprises en transition)

Cette approche est implémentée progressivement et uniquement si le Conseil de fondation est convaincu que son implémentation offre un ratio rendement/risque attractif par rapport aux placements conventionnels (non ESG).

Un rapport ESG annuel est établi pour chaque stratégie personnalisée utilisant la « plateforme de fonds » afin de vérifier que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints, en accord avec les recommandations de l'ASIP.

### Stratégies de placement sur mesure

Les Commissions de gestion qui délèguent la gestion de leurs placements à un partenaire externe à la FCT ont la possibilité d'investir de manière durable selon leurs convictions. La FCT les accompagne dans la définition de leur stratégie de durabilité en fonction de leurs besoins spécifiques.

### Informer

Des présentations et des débats sur le thème de la durabilité sont périodiquement organisés lors des assemblées générales non statutaires de la FCT, notamment pour informer et sensibiliser les entreprises affiliées sur l'impact des investissements sur la société et l'environnement.

La FCT sensibilise également régulièrement les Commissions de gestion en les informant des solutions ESG qu'elle propose et des développements en matière de placements ESG.

Chaque année, la FCT établit un **rapport ESG consolidé** incluant des informations sur les trois modèles d'investissement. Ce rapport est en ligne avec les recommandations de l'ASIP.

### S'engager

Investir de manière responsable implique également l'exercice des droits de vote pour que les entreprises agissent dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, la société et l'environnement.

La FCT mandate une fondation pour appliquer ses valeurs d'engagement actionnarial et suit leurs recommandations de vote aux assemblées générales de l'ensemble des actions cotées en Suisse détenues en direct par les Caisses de prévoyance affiliées.

Étant donné que la FCT investit majoritairement dans des fonds de placements, elle encourage les gestionnaires de portefeuille à exercer leurs droits de vote. Les fonds ESG sélectionnés dans la « plateforme de fonds » et utilisés dans les stratégies sélectionnées intègrent en particulier des politiques d'exercice de droit de vote et d'engagement.

De plus, la FCT est membre de l'**Ethos Engagement Pool Suisse** pour un dialogue direct et systématique avec les 150 plus grandes sociétés cotées en Suisse.

## Disclaimer

### Analyse du portefeuille basée sur le ESG Consensus®

Ce document, et en particulier l'outil d'analyse utilisé ESG Consensus®, a été développé par Conser ESG Verifier SA ("Conser"). Il peut être utilisé uniquement par la personne ou la société pour qui il a été élaboré. Il ne peut en aucun cas être copié, utilisé, distribué ou mis à disposition de toute autre personne ou société, sans autorisation préalable de Conser.

### Méthodologie de l'ESG Consensus®

L'objectif de ce document et de l'analyse ESG Consensus® qu'il contient est de représenter de manière agrégée la perception du marché quant à la qualité durable et le profil éthique des investissements analysés. La vue du marché, qui permet de construire ce consensus, est élaborée sur la base d'une multitude de sources externes et des opinions d'experts, telles que les agences de notation, les gestionnaires ESG actifs, les informations d'organisations non-gouvernementales, la liste d'exclusion d'investisseurs institutionnels, ainsi que les rapports de développement durable ou les informations issues des médias.

Les données utilisées pour établir ce consensus sont issues de sources que Conser considère comme fiables et crédibles selon son jugement professionnel, toutefois aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Conser ne prétend pas avoir pris en compte toutes les sources et/ou opinions disponibles mondialement pour élaborer son analyse du ESG Consensus®.

Les données relatives à la composition des portefeuilles et indices analysés avec le ESG Consensus® peuvent provenir de plusieurs sources, telles que les banques dépositaires, les gestionnaires de fonds, les bases de données de prestataires externes ou directement des client-e-s demandant une analyse. Bien que Conser apporte un soin particulier à la vérification de la qualité et de la cohérence des informations récoltées, Conser ne saurait porter de responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

### Sources de données

Pour notre analyse, nous nous appuyons sur les fournisseurs de données suivants : Refinitiv, S&P Global Sustainable 1, CSRHub et Public Real Estate Sustainability Switzerland scores (PRESS Scores). Les PRESS scores sont développés par le Centre de gestion des risques - Lausanne (CRML) en partenariat avec Quanthome S.A. Ces scores sont basés exclusivement sur des données accessibles au public. Tous les droits de propriété restent acquis au CRML. L'utilisation commerciale des scores est soumise à la signature des conditions d'utilisation avec le CRML.

### Responsabilité

Conser ne peut être tenu responsable de toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation ou d'une action prise sur la base des évaluations ou des informations fournies dans ces documents ou de l'analyse du ESG Consensus®. Les opinions exprimées directement ou indirectement à travers l'analyse du ESG Consensus® ne représentent pas l'opinion de Conser sur les entreprises ou les investissements mais sont le fruit de l'application de la méthodologie d'analyse développée par Conser. Tout document et/ou toute analyse basée sur l'ESG Consensus® ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou de procéder à un investissement dans une entreprise.